

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1 septembre 2022 -

20H30

PROCES-VERBAL DE SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Albane PINEDE, Marcel BERTHIER, David ORJOLLET, Pascale CHOTEL, Jean-Michel PIDOLOT

EXCUSES : Pignède Annie, excusée donne pouvoir à Jean-Michel Drevet ; Guivier Laure- Paola excusée, donne pouvoir à Sébastien Guillaud ; Dominique Flacher excusé, donne pouvoir à Pascale Chotel ; Philippe Pellet absent

Secrétaire de séance : Marcel BERTHIER

- **Arrêt du procès-verbal du dernier conseil municipal**

Le Procès-verbal est en ligne sur le site internet.

1/ Délibérations.

- BIC convention CAF

Le contrat territorial global remplace le contrat enfance jeunesse entre Bièvre -Isère communauté et la CAF. Ce dernier étant arrivé à échéance au 31/12/2021, il était nécessaire de renouveler la convention.

Vote : unanimité : 10 pour

- Bièvre-Isère CLECT DEL ALSH

La communauté de communes gère et organise l'accueil extra- scolaire loisirs sans hébergement pour Tramolé.

Les journées sont refacturées à la commune sur évaluation de la CLECT basée sur la conso de N-1

314 journées au % de 2,62 soit 2942 €

Vote : unanimité : 10 pour

- Vienne Condrieu agglomération

Convention de partenariat avec Vienne Condrieu agglomération, gestionnaire historique pour la gestion et les abonnements au service du téléalarme. La convention a été remise à jour, pas de changement particulier.

Pascale Chotel et Laure-Paola GUIVIER sont les déléguées pour Tramolé. Elles nous informent qu'il y a 3 abonnements sur Tramolé en cours.

Vote : unanimité : 10 pour

2/ Compte rendu de réunions

Sébastien Guillaud, adjoint aux bâtiments, fait un point sur l'évolution du chantier de la rénovation de la salle des fêtes. Activité réduite en ce mois d'août, seule l'entreprise EGRC (cloisons isolation) poursuit son activité.

Un point financier sera fait courant septembre par l'architecte et l'OPC sur les plus et les moins par rapport au cahier des charges.

3/ Questions diverses

- Journées du patrimoine 17 & 18 septembre

L'église sera ouverte à la visite le 17 et le 18 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Concerts : Musique traditionnelle des Balkans : samedi 17 de 18h00 à 19h00

Musique classique : samedi 17 de 19h30 à 20h30

- Projet mémoire de Tramolé

Un relevé des discussions à la suite de la réunion des anciens a été fait, il servira de base pour la suite de la restitution et la publication des éléments de la mémoire du village.

- Voirie : Entretien des chemins de randonnée ; emplacements points d'apport volontaires ; réunion commission voirie ; règlement panneaux publicitaires :

Maurice Bonnet-Piron, adjoint à la voirie, fait le point sur l'élagage des sentiers pédestres qui devraient être entretenus par la communauté de communes mais celle-ci n'élague que sur une largeur d'un passage piéton, alors que nos chemins sont ouverts à la circulation véhicules, ce qui nécessite une intervention communale ;

Il fait le point sur les démarches entreprises auprès des propriétaires, soit pour l'acquisition ou le conventionnement de disponibilité pour la mise en place des points d'apport volontaires (décision communautaire).

Un arrêté valant règlement devra être pris sur l'implantation de panneaux publicitaires.

Prochaine réunion voirie prévue le samedi 09/09 à 9h. Maurice BONNET-PIRON demande qu'un rappel au règlement soit effectué au sujet de l'élagage auprès des habitations par leurs propriétaires.

- Journée nettoyage des chemins. Prévue pour le 24 septembre. Suite à l'indisponibilité de notre technicien municipal prévoir la logistique nécessaire au bon déroulement de cette journée.
- Pour l'Inauguration de la nomination de la liaison douce et la création du Pump-Track, plusieurs dates sur octobre sont prévues, nous attendons la réponse de notre député afin de la fixer.
- L'heure maximum d'utilisation du pump track et du city foot est arrêtée à 21h00.
- Rénovation des appartements communaux : les appartements seront visités et, en fonction de leur état, décision sera prise pour la réalisation de travaux ou la remise en location des deux appartements au-dessus de la mairie.
- Occupation des salles de Culin. En raison de la prolongation de chantier de notre salle des fêtes il est nécessaire d'ajuster l'accord avec la municipalité de Culin pour la mise à disposition de ces équipements.

Fin de séance à 22h 15

Marcel Berthier
Secrétaire de séance



Jean -Michel Drevet
Maire

